



UNION DES FEDERATIONS D'AIKIDO


Agrément ministériel par arrêté du 7 novembre 1995

F.F.A.B

11 Allées – 83149 BRAS


75011 PARIS


04.98.05.22.28

 04.94.69.97.76

F.F.A.A.A.

11, rue Jules Vallès –

 01.43.48.22.22

 01.43.48.87.91

BREVET FEDERAL

LIVRET DE FORMATION

REGLEMENTATION FEDERALE DU B.F. UFA

. Qu'est ce que le brevet fédéral UFA ?

Il est commun à la FFAAA et à la FFAB.

Il est acquis de manière définitive par le candidat ayant réussi l'examen du Brevet Fédéral.

Conformément à la législation actuelle, son titulaire peut enseigner de manière bénévole l'aïkido.

. Quelles sont les conditions à remplir pour suivre la formation B.F ?

- avoir 18 ans au minimum
- être ceinture noire 1^{er} Dan UFA au minimum
- avoir une licence FFAAA ou FFAB de l'année d'inscription
- avoir un tuteur de stage au moins breveté d'état 1^{er} degré et 3^{ème} Dan UFA faisant partie d'une liste dressée par le président de la ligue d'appartenance.
- avoir versé un chèque de 30 € à l'UFA
- éventuellement, être inscrit à l'école des cadres régionale de sa ligue d'appartenance et/ou être inscrit aux stages nationaux Brevet d'Etat de sa fédération d'appartenance et/ou avoir participé à des stages de formation d'enseignants pendant la durée du cursus de formation.

. Où s'inscrire pour la formation B.F. ?

Auprès du siège fédéral de sa fédération d'appartenance en indiquant son centre de formation et d'examen (voir fiche d'inscription)

. Quelles sont les conditions d'inscription à l'examen du B.F. UFA ?

- être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
- avoir suivi les trois modules de formation, soit 36 heures, du centre choisi par le candidat, ceci attesté par son livret de formation
- avoir effectué un stage tutoré attesté par le livret de formation – soit 44 h minimum ou 22 h minimum selon la modalité retenue par le candidat
- éventuellement, avoir suivi l'école des cadres régionale de la ligue d'appartenance et/ou des stages nationaux de préparation et/ou des stages de formation d'enseignants – soit 22 h.
- avoir versé un chèque de 30 euros à la ligue organisatrice de l'examen
- avoir envoyé son dossier d'inscription à la ligue organisatrice au plus tard quatre semaines avant l'examen.

. Quelles sont les épreuves de l'examen du B.F. UFA ?

Epreuve orale : Coefficient 1 – Note sur 20

Préparation : 30 minutes - Exposé : 15 minutes

Le candidat tire une question au sort, prépare sa réponse durant 30 minutes, sous forme d'un plan rédigé puis expose et répond aux questions durant 15 minutes.

Les sujets tirés au sort se présenteront sous forme d'études de cas

Epreuve pédagogique : Coefficient 2 - Note sur 40

. Préparation (plan de cours) et séance : note sur 30

. Entretien : note sur 10

- Préparation et séance (Préparation : 30 minutes - Séance : 20 minutes)

Le candidat tire au sort un thème de cours. Il rédige un plan de cours durant 30 minutes et le remet au jury.

Durant la séance, le candidat est évalué sur le choix et la maîtrise de ses outils didactiques, ses démarches pédagogiques et son comportement face à son groupe d'élèves.

- Entretien : (10 minutes)

Le candidat doit justifier sa démarche pédagogique et effectuer une analyse critique de la séance réalisée.

Une note inférieure à 15/40 est éliminatoire.

Epreuve technique : Coefficient 1,5 - Note sur 30

Durée maximum : 20 minutes

Trois parties – notées chacune sur 10 – sont évaluées :

1) Suwariwaza et Hanmihandachi waza

2) Tachiwaza et Ushiro waza

3) Armes avec six formes de travail possibles : Tanto dori, Jodori , Jonage, Kumijo, Kunitachi, Tachi dori

Pour chacune d'elles, le jury prévoit deux temps :

- l'un où le candidat choisit librement les techniques qu'il présente

- l'autre où le jury impose les techniques.

Toutes les techniques réalisées font partie de la nomenclature Aïkido de l'annexe 3 du règlement particulier de la C.S.D.G.E. UFA (arrêté du 3 Mai 2004). Les techniques doivent être démontrées de façon claire et lisible.

Une note inférieure à 12/30 est éliminatoire.

Stage en situation : Coefficient 0.5 - Note sur 10

Les 44 h minimum de stage peuvent être effectuées selon deux modalités :

. **Soit** 44h minimum auprès d'un tuteur au moins 3^{ème} Dan, BE1 qui comporteront temps de préparation, séances de cours et travail d'exploitation (noté sur 10)

. **Soit** 22h minimum auprès d'un tuteur (noté sur 10) et 22h de participation à une école des cadres régionale et/ou à des stages nationaux de préparation au BE et/ou à des stages de formation d'enseignant.

Le livret de formation détaille le déroulement du stage avec l'évaluation effectuée par le tuteur assortie d'une proposition de note, les participations aux écoles des cadres et aux stages nationaux BE organisés par la FFAAA et la FFAB.

Le tuteur de stage a un rôle essentiel dans le processus de formation du stagiaire. Il le prépare à sa future activité d'enseignant, il apprécie son comportement d'éducateur, il le conseille dans les domaines techniques et pédagogiques dans le respect des règles déontologiques de l'aïkido, il l'aide à compléter sa formation, il l'évalue au travers de son rapport de fin de stage (cf. Fiche "Le tuteur de stage").

. Obtention du Brevet Fédéral UFA

Oral : note sur 20)
Pédagogie : note sur 40)
Technique : note sur 30) Total : 100
Stage en situation : note sur 10)

Sont déclarés admis à l'issue de l'examen les candidats ayant obtenu au minimum 50 points, sans note inférieure à 15/40 en pédagogie et 12/30 en technique.

. Que faire en cas d'échec à l'examen :

Les candidats non reçus devront conserver leur livret de formation pour se représenter l'année suivante à l'examen.

Ils devront représenter la totalité des épreuves, ils n'auront pas l'obligation de refaire les trois modules de formation, ni le stage en situation.

REFERENTIEL DES COMPETENCES

PREPARER UNE ACTION D'ANIMATION

. Analyser le contexte de l'action

- Identifier les moyens disponibles, les ressources nécessaires
- Identifier les contraintes institutionnelles liées à l'activité

. Organiser une action en tenant compte des règles

- Prendre en compte les contraintes réglementaires liées à l'action (assurances, autorisations ...)
- Organiser une action en veillant à la sécurité des pratiquants

. Prendre en compte le public concerné par l'action

- Identifier les éléments qui caractérisent la pratique du public visé (attentes, motivations ...)
- Prendre en compte le niveau technique du public visé
- Prendre en compte les caractéristiques physiques du public visé

. Evaluer son action et expliciter ses choix

- Justifier les choix liés à l'organisation de l'action
- Prévoir les modalités d'évaluation de son action

ANIMER, ENCADRER, ACCOMPAGNER UN GROUPE DANS LE CADRE D'UN PROJET

. Conduire une action d'animation avec un groupe

- Présenter les objectifs et le déroulement de l'action
- Organiser le déroulement de l'action
- Proposer différentes approches pour prendre en compte les différentes motivations
- Assurer la sécurité des pratiquants
- Observer les pratiquants en situation
- Intégrer les nouveaux arrivants dans un groupe
- Utiliser le mode de communication adapté au public visé

. Adapter son action

- Evaluer les écarts entre prévisions et réalisations
- Adapter la séance au niveau de réussite
- Prendre en compte les réactions pour maintenir un niveau important d'engagement dans l'activité

. Faire découvrir les enjeux, les règles et leurs sens

- Expliquer les règles et leur sens
- Faire respecter les codes de pratique (cérémonial, ...)

MOBILISER LES CONNAISSANCES NECESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITES

PROFESSIONNELLES

. Mobiliser les connaissances générales nécessaires

- Connaissances pédagogiques
- Connaissances de base de l'apprentissage
- Connaissances de base en sociologie et psychologie
- Connaissances générales en physiologie, anatomie, biomécanique appliquées à l'activité

. Rappeler les connaissances réglementaires

- Enoncer les principales dispositions légales en matière de protection de la santé des pratiquants
- Enoncer les règles en matière d'assurance
- Expliquer les dispositifs de formation destinés aux enseignants
- Enoncer les obligations légales des professionnels

. Rappeler les connaissances spécifiques à la discipline

- Expliquer l'évolution de la discipline
- Définir les termes spécifiques de la discipline
- Rappeler les principes et les fondamentaux de la discipline
- Situer l'aïkido par rapport aux autres arts martiaux

MAITRISER LES OUTILS TECHNIQUES DE L'AÏKIDO

- Faire preuve de la maîtrise technique à un niveau permettant la transmission efficace des savoirs de l'ensemble de la nomenclature dans les différentes formes de travail
- Démontrer et expliciter les techniques utilisées
- Maîtriser les risques liés à la réalisation des techniques

CONTENUS DE FORMATION

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL – LEGISLATION – REGLEMENTATION

- Structure d'accueil (club association, privé, multisports)
- Agrément et subventions
- Contrôle des clubs
- Affiliation
- Licence
- Fédération : organigramme national / ligues / départements
- Délégation et agrément
- CSDGE/UFA : grades – déroulement et conditions des examens
- Partenaires du mouvement associatif : conseil municipal /OMS – Conseil Général - Conseil Régional - MJS et services déconcentrés – MEN – CNOSF – CROS - CDOS

PREPARER ET CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION

- Etablir un plan de cours
- Définir des objectifs : généraux, opérationnels
- Définir des modalités d'évaluation
- Connaître les caractéristiques des différents publics et les contextes
- Animer un groupe : communication orale, prise en compte de l'hétérogénéité
- Mise en situation d'animation de cours face à différents publics
- Mise en situation d'entretien permettant d'explicitier les choix et d'évaluer la séance conduite
- Règles liées à la sécurité dans l'enseignement

CONNAISSANCES REGLEMENTAIRES LIEES A LA SECURITE ET A

L'ENSEIGNEMENT

- Règles d'hygiène et de sécurité
- Assurance
- Certificat médical
- Dopage
- Diplômes d'enseignement

Statuts de l'enseignant et obligations légales

ENVIRONNEMENT CULTUREL

- Aspects sociologiques et culturels des arts martiaux
- Historique des arts martiaux
- Historique de l'aïkido
- Dimension socio-éducative

COMMUNICATION

- Promotion du club et de la discipline
- Organisation de démonstrations
- Utilisation des techniques d'information et de communication

LES OUTILS TECHNIQUES DE L'AÏKIDO

Nomenclature technique nationale (arrêté du 3 Mai 2004 – Annexe 3)

- Classification en fonction de l'attitude
 - . suwari waza
 - . hanmihandachi waza
 - . tachiwaza
- Classification des techniques
 - . nage waza
 - . katame waza
 - . nage katame waza
- Classification en fonction de la situation stratégique
- Formes d'attaque (Kogekiho)
- Nom des techniques

Notions et qualités fondamentales à parfaire au cours de la pratique

Règles liées à la sécurité dans la pratique

MODULE 1

SAMEDI

Référentiel des compétences	Eléments de contenu	Epreuves concernées	Nb d'heures	Intervenants Nom et signature
	Présentation BF UFA		1h	
Préparer une action d'animation - <i>Analyser le contexte de l'action</i> - <i>Organiser une action en tenant compte des règles</i>	Pédagogie par objectifs Plan de cours, recherche d'objectifs généraux et opérationnels	PEDAGOGIE	3 h	
Animer, encadrer, accompagner un groupe dans le cadre d'un projet - <i>Conduire une action d'animation avec un groupe</i>	Simulation de cours et entretien	PEDAGOGIE	2 h	
Maîtriser les outils techniques de l'aïkido	Armes Suwari waza Hanmihandachi waza	TECHNIQUE	2 h	
DIMANCHE				
Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles - <i>Connaissances générales nécessaires</i>	Vie du club, environnement fédéral	ORAL	1h30	
Maîtriser les outils techniques de l'aïkido	Tachiwaza et/ou Ushiro waza	TECHNIQUE	1h30	
BILAN DU STAGE			1 h	
		TOTAL	12 h	

MODULE 2

SAMEDI				
Référentiel des compétences	Eléments de contenu	Epreuves concernées	Nb d'heures	Intervenants Nom et signature
Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles - Connaissances générales nécessaires	Partenaires institutionnels du mouvement sportif	ORAL	1h	
Préparer une action d'animation - <i>Organiser une action en tenant compte des règles</i>	Pédagogie par objectifs <i>Notion de sécurité à partir d'un cours</i>	PEDAGOGIE	1h	
Préparer une action d'animation - <i>Evaluer son action et expliciter ses choix</i>	Cours et préparation de l'entretien	PEDAGOGIE	2 h	
Animer, encadrer, accompagner un groupe dans le cadre d'un projet - <i>Adapter son action</i>	Simulation de cours et entretien	PEDAGOGIE	2 h	
Maîtriser les outils ou techniques de l'aïkido	Tachi waza et Ushiro waza Armes	TECHNIQUE	2 h	
DIMANCHE				
Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles - <i>Connaissances générales nécessaires</i>	Environnement culturel de l'aïkido	ORAL	1h30	
Maîtriser les outils techniques de l'aïkido	Suwari waza et/ou Hanmihandachi waza	TECHNIQUE	1h30	
BILAN DU STAGE			1 h	
TOTAL			12 h	

MODULE 3

SAMEDI

Référentiel des compétences	Éléments de contenu	Epreuves concernées	Nb d'heures	Intervenants Nom et signature
Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles - <i>Mobiliser les connaissances humaines</i>	Promotion, communication	ORAL	1h	
Préparer une action d'animation - <i>Prendre en compte le public concerné par l'action</i>	Plan de cours (objectifs, moyens, évaluation)	PEDAGOGIE	1 h	
Préparer une action d'animation - <i>Analyser le contexte de l'action</i> - <i>Organiser une action en tenant compte des règles</i>	Plan de cours (logique de construction)	PEDAGOGIE	2 h	
<i>Animer, encadrer, accompagner un groupe dans le cadre d'un projet</i>	Simulation de cours et entretien (rythme, voix, animation)	PEDAGOGIE	2 h	
<i>Maîtriser les outils techniques de l'aïkido</i>	Suwari waza et Hanmihandachi waza Armes	TECHNIQUE	2 h	
DIMANCHE				
Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles - <i>Connaissances générales nécessaires</i>	Réponses aux questions posant problème	ORAL	1h30	
Maîtriser les outils techniques de l'aïkido	Tachiwaza et/ou Ushiro waza	TECHNIQUE	1h30	
BILAN DU STAGE			1 h	
		TOTAL	12 h	

c) Analyse des séances entrant dans le cadre du stage

Nombre de séances, thèmes, progression

✎ Vous devez joindre tous les plans de séance en annexe

c) Evaluation pédagogique

Evaluation des élèves, relations stagiaires/élèves, difficultés rencontrées, solutions mises en places,

3°) BILAN PERSONNEL

Date et signature du stagiaire

2^{ème} PARTIE : RAPPORT DU TUTEUR DE STAGE

a) *Implication au sein du club d'accueil*

b) *Préparation de ses interventions*

c) *Conduite des séances*

d) *Analyse et évaluation de sa pratique*

e) *Présence et engagement au cours du stage de 44 ou 22 heures*

Date et signature du tuteur de stage

Note sur 10 proposée par le tuteur

/10

STAGES NATIONAUX DU BREVET D'ETAT
OU STAGES DE FORMATION D'ENSEIGNANTS

Fédération : Ligue :

Saison :

Nom : Prénom : Licence :

Participation aux stages B.E. (vous devez joindre tous les plans de séance en annexe)

DATE	HORAIRES	COURS REELLEMENT EFFECTUES (Préparation, séances, exploitation)	NB D'HEURES
		TOTAL (22 h)	

Appréciation du responsable des stages brevet d'état ou de formation d'enseignants :

Nom et signature du/des techniciens encadrant
les stages et attestant des heures effectuées :

CALENDRIER
des FORMATIONS UFA 2005-2006

PARIS (ILE DE France)

Brevet Fédéral

- . 21-22 janvier : J. Bardet – B. Palmier
- . 25-26 mars : J. Bardet – B. Palmier
- . Examen les 20-21 Mai : J. Bardet – B. Palmier

Formation JUGES

- . 5-6 Novembre : T. Suga – B. Palmier

MARSEILLE (PROVENCE)

Brevet Fédéral

- . 7-8 janvier : L. Bouchareu – J. Roche
- . 11-12 mars : L. Bouchareu – J. Roche
- . Examen les 20-21 Mai : L. Bouchareu – J. Roche

Formation JUGES

- . 21-22 Janvier : J.L. Fontaine – M. Aristin

BORDEAUX (AQUITAINE)

Brevet Fédéral

- . 7-8 janvier : S. Sans – J.M. Mérit
- . 4-5 mars : S. Sans – J.M. Mérit
- . Examen les 6-7 Mai : S. Sans – J.M. Mérit

Formation JUGES

- . 21-22 Janvier : J.Y. Le vourc'h – P. Léon

RENNES (BRETAGNE)

Brevet Fédéral

- . 7-8 janvier : R. Le vourc'h – G. Rettel
- . 11-12 février : R. Le vourc'h – G. Rettel
- . Examen les 13-14 Mai : R. Le vourc'h – G. Rettel

NANCY (LORRAINE)

Brevet Fédéral

- . 7-8 janvier : M. Gillet – P. Muller
- . 4-5 mars : M. Gillet – P. Muller
- . Examen les 20-21 Mai : M. Gillet – P. Muller

Formation JUGES

- . 21-22 Janvier : J.P. Avy – P. Muller

LYON (Rhône Alpes/Lyonnais)

Brevet Fédéral

- . 17-18 décembre 2005 : J.P. Moine – G. Maillot
- . 25-26 mars : J.P. Moine – G. Maillot
- . Examen les 13-14 Mai : J.P. Moine – G. Maillot

Formation JUGES

- . 14-15 Janvier : D. Allouis – L. Mathevet